

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT HORS MONUMENTS HISTORIQUES

PIÈCES A FOURNIR EN 1 EXEMPLAIRE

POUR TOUS LES BENEFICIAIRES

- Lettre de demande de subvention adressée à « Monsieur le directeur régional des affaires culturelles » qui doit mentionner l'objet de la demande, le coût prévisionnel du projet concerné ainsi que le montant de la subvention accordée par la DRAC
- Le cas échéant, pouvoir habilitant le signataire à engager l'organisme demandeur
- Descriptif du projet d'investissement subventionné (étude, construction, restructuration, achat d'équipements, intitulé, localisation du projet...)
- Plan de financement de l'opération subventionnée **signé (CF annexe 1 à retourner complétée)**
- État récapitulatif des dépenses sous format de synthèse des dépenses par lot, précisant les montants de l'étude, des travaux ou des acquisitions, daté et visé par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre **(en HT ou TTC)**
- Dates prévisionnelles de début et de fin de réalisation du projet au format **JJ/MM/AAAA**
- Attestation précisant si le porteur de projet est assujetti ou non à la TVA et si, pour le projet subventionné, il récupère ou non la TVA. Le taux de TVA devra apparaître clairement (20% ou taux réduit à 10%) **(CF annexe 2 à retourner complétée)**
- Relevé d'identité bancaire ou postal (original)
- Devis ou estimation de l'étude, des achats et ou des travaux datés et signés par l'émetteur du document
- Document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant la libre disposition de ceux-ci (extrait cadastral). Dans le cas de location prévue par la réglementation, copie du bail ainsi que l'autorisation et l'engagement du propriétaire.
- Plan de situation, plan de masse des travaux
- Pour les édifices classés : autorisation de travaux ou pour les édifices inscrits : permis de construire
- Attestation sur l'honneur de la régularité de la situation du demandeur au regard de ses obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables

PIECES JUSTIFICATIVES SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR EN FONCTION DES CAS SPECIFIQUES

STRUCTURES DE CREATION, DE PRODUCTION, DE DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT ET DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

- Programmation culturelle de la saison en cours et de la saison à venir
- Budget incluant la part identifiée du budget artistique
- Rapport du commissaire aux comptes des deux années précédentes sinon joindre comptes annuels (comptes de résultat et bilan)
- Récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence
- Tout document permettant de justifier de la capacité du demandeur à conduire le projet d'investissement

MUSEES

- Document justifiant le statut du musée et la situation des collections
- Projet scientifique et culturel validé par le ministère de la Culture
- Note descriptive du projet, indiquant notamment :
 - l'objet du projet d'investissement
 - les objectifs poursuivis et les résultats attendus
 - s'il y a lieu, ses conditions particulières de réalisation et la justification de son caractère fonctionnel
 - s'il s'agit d'une tranche ou d'une phase, son intégration dans le projet global avec indication du déroulement de celui-ci
- Justificatif de propriété ou, dans le cas où le pétitionnaire n'est pas le propriétaire unique, habilitation du demandeur à réaliser l'opération et à solliciter des aides de l'Etat

BATIMENTS D'ARCHIVES - SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET A LEURS GROUPEMENTS

- Attestation du dépôt des autorisations d'urbanisme, du permis de construire, le cas échéant
- Visa technique du service interministériel des archives de France (programme, APS, APD) conformément à l'article R. 212-54 du code du patrimoine

FOUILLES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES

- Note descriptive du projet d'aménagement, indiquant notamment :
 - l'objet et la nature de l'aménagement projeté
 - les objectifs poursuivis et les conditions particulières de sa réalisation
 - s'il s'agit d'une tranche ou d'une phase d'opération, son intégration dans le projet global d'aménagement
 - tout élément de nature à préciser le bilan financier prévisionnel du projet, indiquant l'origine et le montant des moyens financiers, notamment les aides publiques directes ou indirectes
- Document précisant la part du coût de la fouille sur laquelle porte la demande de subvention
- Note détaillant les moyens prévus par l'aménageur pour limiter l'impact de son projet sur le patrimoine archéologique
- Document précisant la part du coût de la fouille sur laquelle porte la demande de subvention
- Déclaration sur l'honneur attestant que le projet d'aménagement ne fait pas l'objet d'une demande de prise en charge par le Fonds national d'archéologie préventive